



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LE SYSTÈME SCOLAIRE FRANCOPHONE ENCORE UNE FOIS MIS À RUDE ÉPREUVE : À RISQUE DE PERDRE NOS AUTOBUS FRANCOPHONES ET NOS DROITS DE GESTION EXCLUSIFS

Edmundston, vendredi 18 novembre 2022 – Hier soir, lors du bulletin de nouvelles de Radio-Canada, les conseils d'éducation de districts (CÉD) francophones ont reçu, à froid, la triste nouvelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick regarde juridiquement la possibilité de transformer le système de transport scolaire actuel à un système d'autobus scolaire bilingue et privé, sans même avoir été consultés.

« La privatisation et rendre bilingue le système de transport scolaire représente respectivement la perte de pouvoirs décisionnels exclusifs de la part des conseils d'éducation de districts francophones et la perte d'autobus francophones », souligne M. Robert Levesque, président de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB). Après des communautés linguistiques en situation minoritaire, cette approche va à l'encontre de la jurisprudence et de l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Même si le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada étant reconnu officiellement bilingue, les communautés francophones doivent constamment se lever afin de défendre leurs droits et acquis. *« Les CÉD francophones détiennent des pouvoirs exclusifs, dont la gestion du système de transport scolaire, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick a des obligations constitutionnelles, dont attribuer aux CÉD francophones leurs pouvoirs exclusifs prévus »* rappelle M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

À quel jeu le gouvernement du Nouveau-Brunswick est-il en train de jouer ? *« Pendant que les CÉD francophones siégeaient sur le Groupe de travail conjoint (avec la participation du ministère de l'Éducation) à la co-construction de la nouvelle structure de gouvernance scolaire, le gouvernement travaillait en arrière-plan à obtenir des avis légaux afin de déterminer la faisabilité et les risques associés à la privatisation et rendre bilingue le service de transport scolaire, sans toutefois impliquer les CÉD francophones. La gestion des services de transport scolaire appartient aux CÉD francophones »,* ajoute M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

Si le transport scolaire devient bilingue, est-ce que le gouvernement va imposer à tous les chauffeurs d'autobus d'être bilingues ? *« À titre d'exemple, nous connaissons tous l'opinion de M. Austin à l'égard des services linguistiques des ambulanciers. Selon lui, il n'était pas nécessaire d'avoir des ambulanciers bilingues. Croyez-vous vraiment que tous les chauffeurs d'autobus seront bilingues ? ».* Cela représente un problème de sécurité et une assimilation pour nos élèves francophones », conclut M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fceb.ca